Commune d'Oppens

Location des salles de la maison de commune

La maison de commune possède deux salles et une cuisine qui peuvent être louées pour des manifestations, assemblées, apéritifs, etc.
La salle située au premier étage permet d'accueillir environ 65 personnes.
Celle du rez de chaussée a une capacité de 40 personnes. Les deux salles peuvent être louées avec ou sans la cuisine. Cette dernière est équipée de deux fois 4 plaques de cuisson, de deux fours, de 4 tiroirs réfrigérants pour boissons, d'un frigo, d'un congélateur et d'un lave-vaisselle.

Tarifs de location (en Frs) vers. 06/25 :

	Habitants	Externes
Salle du premier étage :	**100.-**	**200.-**
Salle du rez :	**50.-**	**100.-**
Cuisine (avec au moins une salle) :	**50.-**	**50.-**
Ensevelissement :	**gratuit**	**100.-**

Pour connaître la disponibilité des salles ou pour toute situation particulière, nous vous prions de vous adresser à M. Albert Ravera, municipal, au 079 342 57 01 ou par mail à albert.ravera@oppens.ch.

Les clefs vous seront remises selon accord. Le rapport de location au verso est à remplir après usage et à remettre avec les clefs.

Les locaux utilisés, la vaisselle, les couloirs et les toilettes sont à rendre nettoyés. Les heures de nettoyage pour des locaux insuffisamment nettoyés vous seront facturées en plus de la location.

Une facture vous sera envoyée à votre adresse.

Les manifestations publiques sont soumises à autorisation. La vente de boissons alcoolisées doit faire l'objet d'une demande de patente temporaire.
Pour plus d'informations consultez le site de l'état de Vaud :
http://www.vd.ch/prestations-en-ligne/manifestations/dans-quels-cas-demander-une-autorisation/

Par ailleurs, nous rappelons aux locataires de la maison de commune que l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de sons est permis dans les habitations, pour autant que le bruit ne puisse être entendu des voisins et de l'extérieur, et qu'il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins après 22 heures et avant 7 heures (art. 39 règlement de police d'Oppens).

Commune d'Oppens

Locataire / Adresse de facturation :

Civilité		
Nom		
Prénom		
Adresse		
N° postal / Localité		
Teléphone		
email		
Date(s) de location		
Motif de la manifestation		

Utilisation (cocher)

☐ **Salle rez**	☐ **Salle 1er**	☐ **Cuisine**
Remarques : (Vaisselle cassée, etc.)		

Lieu	Date	Signature